LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Vœu relatif à la situation des agents du dispositif « Action Collégiens » et à la lutte contre la précarité dans les métiers éducatifs de la Ville de Paris

Voeu déposé par Sonia Chaouche, Sophia Chikirou, Emile Meunier et l'ensemble des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que la Ville de Paris affirme régulièrement son ambition de renforcer la réussite éducative, la prévention du décrochage scolaire et l'accompagnement des collégiennes et collégiens parisiens ;

Considérant que le dispositif « Action Collégiens », porté par la Direction des Affaires Scolaires, constitue un outil éducatif reconnu de prévention, d'accompagnement à la scolarité et de soutien aux élèves au sein des collèges parisiens ;

Considérant que ce dispositif est déployé depuis de nombreuses années dans les établissements parisiens et participe pleinement aux politiques éducatives conduites par la collectivité ;

Considérant que plusieurs témoignages d'agents font état d'une succession de contrats à durée déterminée sur des postes vacants, parfois durant plusieurs années, sans perspective réelle de stabilisation ;

Considérant que certains agents exerçant aujourd'hui ces missions voient leur contrat arriver à échéance sans renouvellement alors même que les postes qu'ils occupent demeurent vacants ;

Considérant que cette situation intervient dans un contexte de difficultés de recrutement dans plusieurs métiers éducatifs de la Ville de Paris ;

Considérant que la continuité éducative ne peut être pensée sans continuité des équipes et des professionnels qui accompagnent quotidiennement les jeunes ;

Considérant que la question de la précarité des personnels du dispositif « Action Collégiens » avait déjà été soulevée au Conseil de Paris dès 2012, démontrant le caractère ancien et structurel de cette problématique ;

Considérant que le bilan social de la DASCO fait apparaître un recours important à l'emploi contractuel sur emplois permanents au sein de la direction ;

Considérant qu'un concours de catégorie B a récemment été organisé avec un nombre limité de postes ouverts au regard des besoins exprimés sur le terrain ;

Sur proposition de Sonia Chaouche, Sophia Chikirou, Emile Meunier et l'ensemble des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que:

- soit présenté au Conseil de Paris un état des lieux du dispositif « Action Collégiens » comprenant : le nombre de postes budgétés, pourvus et vacants ; le nombre d'agents contractuels concernés, leur ancienneté moyenne et les non-renouvellements intervenus ou prévus en 2026 ;
- soit communiqué un bilan des recrutements sur les cinq dernières années et les perspectives d'ouverture aux prochains concours ;
- la Ville de Paris engage un plan de résorption de la précarité au sein du dispositif, associant les représentants du personnel et les agents concernés ;
- un bilan des conséquences des vacances de postes et des non-renouvellements sur la continuité éducative dans les collèges parisiens soit présenté en 6e commission.